

Conseil Communautaire en date du 10 avril 2017
A la salle communale de Montagney

Délégués présents :

Mmes Vefond (Courcuire), Huot (Emagny), Lacour (Hugier), Carrez (Moncley), Bouchasson (Marnay), Antoine (Mercey-le-Grand), Detroye (Montagney), Cuinet (Tromarey)
M. Rollet (Avrigney-Virey), Gaillard (Bay), Dupont (Berthelange), Paulin (Bresilley), Lucot (Bonboillon), Renaudot (Brussey), Decosterd (Burgille), Cussey (Burgille), Hoerner (Chambornay-lès-Pin), Gauthier (Chancey), Belleney (Chaumercenne), Hudelot (Chevigney sur l'Ognon), Pouret (Corcondray), Humbert (Courchapon), Braichotte (Cugney), Philibeaux (Cult), Berger (Emagny), Pharizat (Etrabonne), Tournier (Ferrières les bois), Dobro (Franey), Mignerot (Gézier-et-Fontenelay), Varlet (Jallerange), Malesieux (Lantenne-Vertière), Vittot (Lantenne-Vertière), Clerget (Lavernay), Collas (Malans), Ballot (Marnay), Fassenet (Marnay), Rietmann (Marnay), Zangiacomì (Marnay), Aubry (Mercey le Grand), Beuraud (Montagney), Denizot (Motey-Besuche), Glorieux (Pin), Montel (Pin), Gendreau (Placey), Bruckert (Recologne), Morales (Recologne), Boillon (Ruffey-le-Château), Ducret Pascal (Sauvagney), Marchal (Sornay), Roussel (Villers-Buzon), Abisse (Vregille).

Absents:

M. Henriët, Dumont, Simon, Theurel

Absents excusés :

M. Lacaille
M. Garcia remplacé par son suppléant M. Hudelot
M. Meutelet Patrick remplacé par sa suppléante Mme Carrez
M. Petigny remplacé par son suppléant M. Denizot
M. Reigney remplacé par son suppléant M. Geandreau
M. Ferrer remplacé son suppléant M. Roussel
M. Pelot pouvoir à M. Clerget

Secrétaire de séance : Patrick HUMBERT

M. le Président remercie la commune de Montagney d'accueillir le conseil communautaire.

M. le Président demande aux délégués s'ils approuvent le compte-rendu du conseil communautaire en date du 13 février 2017.

Approuvé à l'unanimité

Documents préparatoires envoyés par mail aux membres du Conseil Communautaire pour la séance ordinaire du 10 avril 2017 du conseil communautaire :

- *Projet de règlement périscolaire 2017/2018*
- *prévisionnel investissement pour le budget principal 2017*
- *tableau récapitulatif des propositions de programmation 2017*
- *note détaillée des propositions de programmation 2017*
- *présentations par articles des comptes administratifs et des budgets prévisionnels 2017 des budgets : Principal, Ordures ménagères et Lotissement les Plantes*

Documents préparatoires distribués en séance ordinaire le 10 avril 2017 lors des votes des comptes administratifs, comptes de gestion 2016 et budgets primitifs 2017 :

- *prévisionnel investissement pour le budget principal 2017*
- *présentations par articles détaillés des comptes administratifs et des budgets prévisionnels 2017 des budgets : Principal, Ordures ménagères et Lotissement les Plantes*
- *tableau synthétique des affectations de résultats des budgets : Principal, Ordures ménagères et Lotissement les Plantes*

1. Modification poste d'adjoint technique Ecole Berthelange (+ Corcondray) de 9h à 11h

Les postes des agents des écoles des communes du Doubs ont été récrées lors du conseil communautaire du 12 décembre 2016 en vue de la reprise des agents au 1^{er} janvier 2017.

Pour un adjoint technique travaillant sur les écoles de Corcondray et Berthelange, il y a eu régularisation de délibération sur Berthelange. Il est demandé de modifier le temps de travail de l'agent de 9h à 11h afin de régulariser la situation.

Il n'y a pas de question.

Voté à l'unanimité

2. Désignation d'un délégué à l'AUDAB (au lieu de 2) suite à modification des statuts de l'AUDAB

La CCVM est membre du 2^{ème} collège de l'AUDAB (Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Bisontine) Les statuts de l'agence ont été modifiés; la CCVM est représentée à l'assemblée générale par un conseiller communautaire au lieu de 2 précédemment.

Avaient été nommés : DUCRET Pascal et BEURAUD Yann.

M. BEURAUD Yann se présente pour représenter la CCVM à l'AUDAB.

Voté à l'unanimité

Le président dit qu'il faut se poser la question de la nécessité de rester à l'AUDAB et M. Aubry est chargé de regarder ce dossier.

3. Modification du règlement périscolaire pour la rentrée scolaire 2017/2018

Suite au travail fait par la commission service à la personne, M. le Président propose la modification du règlement périscolaire des accueils de loisirs de la CCVM, modification qui prendra effet au 1^{er} septembre 2017 pour la rentrée scolaire 2017-2018.

Il n'y a pas de question. Le Président soumet le nouveau règlement au vote.

Voté à l'unanimité

4. Convention avec la commune de Saint-Vit pour participation à la crèche de Saint-Vit

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune de Saint-Vit a repris la gestion de la crèche à Saint-Vit. Elle propose de faire une convention avec la CCVM pour accueillir les enfants des familles des nouvelles communes de la CCVM pour un cout de 1,86 € de l'heure soit un cout d'environ 33000 €/an par rapport aux fréquentations actuelles. Le président propose de signer cette convention avec la commune de Saint-Vit.

Le Président donne la parole à M. Aubry qui est en charge de la liquidation de la CCVSV qui gérait la crèche précédemment. Il dit que le remboursement du prêt de cette structure est en cours ce qui permet la reprise de celle-ci par la commune de Saint-Vit.

Le prix demandé à la CCVM est-il le même qu'aux autres communes de l'ex CCVSV ? Oui, c'est le même prix pour tous et les familles sont facturées selon le barème fixé par la CAF.

Le président précise que le prix facturé aux communes et à la CC est un prix maximum car la structure compte 35 places en crèche et 22 en halte-garderie. Ce qui impacte le cout, ce sont les places en halte-garderie qui devraient passer en places de crèche.

Voté à l'unanimité

5. Compte Administratif et Compte de gestion 2016 : budget annexe OM

M. le Vice-président en charge des finances propose de présenter le compte administratif 2016 et de le mettre en parallèle avec le budget prévisionnel 2017 (qui sont synthétisés sur le même document). Il propose de présenter le compte administratif par chapitres et de détailler certains comptes :

le « 611 » qui comprend le cout de la collecte et du traitement des OM et le « 6281 » qui comprend les cotisations aux syndicats de traitement : SYBERT et SYTEVOM et au SICTOM de Gray (depuis l'adhésion des communes de l'ex-CCVP).

M. le Vice-président présente le tableau synthétique des affectations de résultats :

	Dépenses	Recettes	sous total 2016	reprise résultat 2015	cumul 2016
Fonctionnement	997 511,01	926 390,39	-71 120,62	33 280,10	-37 840,52
Investissement	34 615,80	101 687,00	67 071,20	258 690,50	325 761,70

Une élue demande comment sont facturées les différentes cotisations ? Les syndicats de traitement et le SICTOM de Gray facturent leurs cotisations à l'habitant.

Les syndicats de traitement facturent les OM selon leur tonnage.

Le vice-président dit que le document synthétisant les cotisations a été diffusé en commission finances. Il lui est répondu que le conseil n'a pas eu le compte rendu. Le vice-président dit que la réunion a eu lieu le jeudi précédent mais que le compte rendu sera fait et qu'il risque d'être identique au présent compte rendu.

Un élu dit que les amortissements baissent de 10 000 € et comme on transfère 200 000 € en section de fonctionnement, on gagne 210 000 € en fonctionnement ce qui fait du bien au budget.

Il est demandé à quoi correspondent les 100 € de frais de nettoyage ? Ce sont des frais de nettoyage facturés à un administré (qui a été identifié) après un dépôt sauvage devant la déchetterie. Ce n'est pas une amende.

Pour la section d'investissement, le vice-président rappelle les opérations faites en 2016 : achat de bacs et d'un camion.

Pour 2017, seul l'achat de bacs est envisagé (en début d'année, achat de bacs à hauteur de 12 000 €). Malgré la réaffectation exceptionnelle de l'excédent d'investissement à hauteur de 200 000 € sur la section de fonctionnement, l'excédent d'investissement demeure important. En bureau, la proposition de construction d'un local de stockage des bacs dans le cadre du projet de bâtiment communautaire a été retenue et le budget prévisionnel a été modifié en conséquence.

De plus, la CCVSV a voté une subvention d'investissement de 35 500 € qui n'est pas inscrite au budget et la trésorerie a été consultée à ce sujet.

Un élu dit que la somme avait été affectée à la CCVSV afin de changer tous les bacs. Un autre précise que le but était de venir à la CCVM avec un parc neuf et demande l'affectation de la somme au compte « 2188 » en dépenses et ainsi que la recette en subvention.

Un élu rappelle les couts de collecte et de cotisation et précise que dans les recettes l'augmentation de la RI a été prise en compte.

La question des amortissements des points d'apports avait été posée en commission finances. Ils ont été construits en 1994 mais amortis à compter de 2012 (jusqu'en 2026). Nous sommes en attente de réponse de la TP pour savoir si on peut les fermer.

Il est demandé pourquoi avoir attendu 2012 pour amortir ? Avant, les élus ne savaient qu'il fallait amortir et quand le nouveau trésorier est arrivé, il a repris le dossier de l'amortissement et a demandé de le faire.

Un élu dit qu'en commission finances, il a été évoqué de sortir d'un des 2 syndicats de traitement pour faire des économies.

Est-ce qu'on pourra continuer à bénéficier des déchetteries s'il y a sortie d'un des syndicats ? Oui, une convention est possible entre les syndicats.

Un élu rappelle que la CC travaille avec 3 entités : le SICTOM de Gray (pour les communes de l'ex-CCVP), pour le reste des communes de Haute Saône sur le SYTEVOM et les communes du 25 sur le SYBERT.

Est évoquée la question de la sortie du SICTOM de Gray et la parole est donnée au vice-président de ce syndicat qui dit que la collecte et le traitement sont les moins chers du département de Haute-Saône et du Jura. Un élu précise que ce n'est que pour les bacs 120L et 240L. De plus, le budget de ce syndicat est construit en fonction de la composition du foyer ce qui génère des défauts de déclarations et enfin, le fait de facturer au poids a pour conséquence d'entraîner deux fois plus de dépôts sauvage alors même que le prix au poids n'a que peu d'impact sur la facture. Il est précisé que la facturation est un mix : poids et levée.

Le président dit que ce débat doit être fait en commission OM et que les différents couts doivent être étudiés.

6. Compte Administratif et Compte de gestion 2016 : budget annexe lotissement les Plantes

M. le Vice-président en charge des finances propose de présenter le compte administratif 2016 et de le mettre en parallèle avec le budget prévisionnel 2017 (qui sont synthétisés sur le même document).

Il propose de présenter le compte administratif par chapitres et de détailler certains comptes.

Il s'agit d'une comptabilité de stocks.

Il précise que pour ce budget il s'agit principalement d'opérations d'ordre pour équilibrer le budget dont il donne les détails.

M. le Vice-président présente le tableau synthétique des affectations de résultats :

	Dépenses	Recettes	sous total 2016	reprise résultat 2015	cumul 2016
Fonctionnement	394 757,90	394 757,90	0,00	-4 980,58	-4 980,58
Investissement	393 227,90	160 674,22	-232 553,68	-160 674,22	-393 227,90

Pour 2017, sont budgétisés : les études de faisabilité pour les phases 2 et 3, la réalisation des travaux de finition de voirie de la 1^{ère} phase (réalisés fin 2016), participation aux travaux de mise en conformité de la défense incendie pour 20 000 € et les frais annexes comme les frais d'entretien et de bornage.

Un élu précise que le compte « 7015 » regroupe tout ce qu'il faudrait vendre pour arriver à l'équilibre. L'objectif étant au final la vente de toutes les parcelles et d'arriver à zéro entre les stocks et les ventes.

7. Compte Administratif et Compte de gestion 2016 : budget principal

M. le Vice-président en charge des finances propose de présenter le compte administratif 2016 et de le mettre en parallèle avec le budget prévisionnel 2017 (qui sont synthétisés sur le même document).

Il propose de présenter le compte administratif par chapitres et de détailler certains comptes.

M. le Vice-président présente le tableau synthétique des affectations de résultats :

	Dépenses	Recettes	sous total 2016	reprise résultat 2015	cumul 2016
Fonctionnement	3 793 158,18	3 954 094,12	160 935,94	1 369 147,33	1 530 083,27
Investissement	602 576,92	574 173,16	-28 403,76	-184 731,03	-213 134,79

Les conventions avec les Francas vont-elles perdurer ? Oui, la CCVM est engagée pour les nouvelles communes du Doubs pour 2 ans.

Au compte « 65541 » que signifie SMIX et HSN ? Il s'agit des syndicats numériques Haute-Saône numérique (HSN) et Doubs Très Haut Débit pour le SMIX. L'article « 65541 » regroupe aussi les participations au SIVU de la MARPA et les aides dans le cadre d'habiter mieux.

La subvention à l'EDM70 a-t-elle budgétisée? Oui cela n'est pas précisé dans le détail fourni mais c'est bien prévu au compte « 6281 ».

Que signifie IHS ? : Initiative Haute Saône. Il s'agit de prêts d'honneur aux entreprises.

Travaux de plate formage du 2^e hôtel d'entreprises : pourquoi ne pas les avoir prévus dans le budget de la ZA les plantes ? Non, ce budget a pour objet la construction du lotissement uniquement.

Au chapitre 66 (charges financières): suite à une demande d'explication sur la différence entre le budgétisé et le réalisé, il est dit qu'il y a eu une erreur et qu'un prêt a été indiqué 2 fois.

Pour 2017, le prêt de la commune de Mercey sera remboursé directement à la commune qui remboursera la banque car le prêt se termine cette année.

Pour les recettes de fonctionnement : les chiffres officiels des dotations ont été adressés fin de la semaine précédente et sont bien intégrés dans le projet de budget 2017.

Est-ce qu'il y a toujours la subvention du département 70 pour les accompagnatrices de bus ? La fin des aides s'est faite en juin 2016, elles ont été reçues en 2016 et ne sont pas prévues sur 2017.

Le vice-président détaille les différents investissements réalisés sur 2016 : participation de la CCVM à la réalisation de terrains multisports sur Recologne, Gezier et Fontenelay et Pin, achat de terrains pour la future zone d'activités à Ruffey-le-Château, réalisation de la plateforme pour l'accueil du 2nd hôtel d'entreprises à Marnay, divers travaux sur les écoles et câblage informatique à l'école à Marnay et divers équipements informatiques, finalisation des études des ruisseaux de la Douis et du Poussot, réaménagement de la cuisine du périscolaire à Marnay.

Ont été faits en 2016 : Lancement de la consultation pour l'étude eau-assainissement, des panneaux des sentiers de randonnées dont la pose est prévue en mai 2017.

M. le Vice-président rappelle que suite à la réunion de bureau et de la commission finances, il n'est pas proposé d'augmentation des taux d'imposition en 2017 dont il donne les taux : Taxe d'habitation : 7,85 %, Foncier bâti : 6,60 %, Foncier non bâti : 10,83, Cotisation Foncière Entreprises : 6,93 %, Fiscalité professionnelle de zone : 19,59 %.

M. le Vice-président présente ensuite le budget primitif 2017.

Pour la section d'investissement :

Le 1^{er} vice-président explique les démarches faites pour les programmations avec les différentes propositions faites pour chaque site conformément aux demandes faites en bureau et en conseil.

Les différentes propositions de programmation ont été faites par le cabinet Bergeret dans un délai assez court avec pour objectif de répondre à l'ensemble des questions posées.

Pour l'aménagement des sites scolaires de Lavernay et Corcelles-Ferrières, le 1^{er} vice-président dit que la commune de Lavernay a adressé à la CCVM un courrier dans lequel elle informe la CCVM qu'elle a demandé une nouvelle estimation des domaines pour vendre la salle des fêtes, une salle de classe et les terrains. Le vice-président dit que sur You tube une vidéo de 2012, montre les terrains inondés alors que l'inondation n'est même pas une inondation décennale.

Le président ajoute qu'il n'est pas certain non plus que le terrain à Corcelles-Ferrières soit adapté à recevoir la totalité du projet de pôle scolaire.

Les différentes propositions de programmation sont reprises en séance.

Le 1^{er} vice-président dit qu'il y avait eu plutôt un consensus en bureau sur les priorités définies et que la commission finances a été plutôt « chahutée » et qu'un principe d'attribution d'enveloppes de projet a été proposé afin de travailler sur les projets. Il précise qu'il n'a pas souhaité réunir la commission scolaire tant que les orientations n'auront pas définies.

La question des différences de subventions entre département est évoquée. Un élu dit que les subventions de Haute-Saône bien que plutôt généreuses sont bien conditionnées par la réalisation d'un pôle éducatif et la fermeture concomitante de sites isolés. Un autre élu dit qu'il faut savoir si chacun tire les couvertures à soi ou si on minimise les couts en regroupant les écoles.

Le président dit que pour Marnay, la question à se poser c'est de savoir si on déplace les enfants ou pas ? Le président dit que pour lui, il faut rester sur le site scolaire et péri actuel en gardant tout sur place et que c'est plus simple pour les enfants plutôt que de les déplacer à 300 mètres.

La question du projet de bâtiment communautaire a fait débat en commission finances et il est demandé pourquoi le mettre sur la zone ? Le président répond qu'aujourd'hui les CC ont construit des bâtiments sur leurs zones d'activités ou projettent de le faire. Sont citées : les CC des monts de Gy, du Pays Riolois, du Val Gray (projet).

De plus, si la CC venait à disparaître, un bâtiment administratif dans la zone pourrait être revendu facilement à une entreprise.

Une élue dit qu'elle regrette d'avoir travaillé sur le seul règlement périscolaire en commission périscolaire et que les projets périscolaires n'y aient pas été évoqués. Elle regrette le manque de concertation des commissions.

Les projets seront étudiés en commission mais les propositions de programmation n'ont été finalisées que vendredi et envoyée directement aux conseillers, il n'était pas possible de faire plus vite sachant les reprises des nouvelles communes ont beaucoup occupé ce début d'année.

Le 1^{er} vice-président dit que le dossier a été réalisé afin de répondre aux réflexions des délégués en bureau, en commission et en conseil depuis longtemps.

Un élu dit qu'en bureau seuls les chiffres ont été présentés et regrette de ne pas avoir eu les documents de programmation avant. Il estime qu'il a été imposé la volonté des élus qui décident au bureau et que c'est dommageable de ne l'avoir eu avant.

Le président répète que les documents n'ont pas été transmis avant car ils n'étaient pas finis.

Le maire de Marnay dit qu'il approuve l'idée de prise de recul et de ne pas statuer sur les projets d'investissements qui avaient été décidés en bureau. Selon lui, il est difficile de faire passer aux habitants de mettre 2 millions d'euro dans un siège social. Néanmoins, il estime que c'est bien d'avoir transmis ce projet.

Un débat s'engage entre la nécessité ou non de réaliser un périscolaire à l'ancienne gare, ou les préaux de l'école à Marnay. Selon le maire de Marnay, le projet des préaux ne pourra pas se faire en l'état actuel que cite le projet de programmation dans lequel il est indiqué que ce projet est idéalement situé sur le site de l'ancienne gare.

Le président évoque l'étude qui avait été faite pour la construction d'une école maternelle sur le site de l'ancienne gare qui préconise d'optimiser le site scolaire existant.

Le maire de Marnay dit qu'avant il y avait encore le bâtiment d'Interval ce qui n'est plus le cas et les choses ont changé. Il n'y avait pas le SDIS non plus.

Le vice-président en charge des finances détaille le prévisionnel d'investissement sur 2017 : achat des actions du département 70 (d'ACTION70), études pour la future zone d'activités à Ruffey-le-Château, achat groupé de défibrillateurs, participation de la CCVM à la réalisation de terrains multisports par les communes membres, travaux d'accessibilité des bâtiments, extension de l'école à Recologne, aménagement de salles d'activités à Marnay, extension du périscolaire à Marnay, création de 2 préaux aux écoles à Marnay, réaménagement de la cour de l'école primaire à Marnay, extension du pôle périscolaire à Pin, extension de l'école et de l'accueil de loisirs à Emagny, achat du bâtiment et travaux pour réalisation d'un bâtiment communautaire, une étude de faisabilité en vue de la prise de compétence eau-assainissement, divers travaux sur les écoles et équipements informatiques, travaux de réhabilitation des ponts sur l'ancienne voie ferrée, achat de panneaux de randonnées pour les sentiers, étude de faisabilité pour le projet scolaire sur Lantenne-Vertière.

Un élu revient sur le projet d'acquisition d'un bâtiment pour en faire un bâtiment communautaire. Pour lui, il faut changer l'affectation du compte pour le mettre en « autres bâtiments » (2138) au lieu de l'affectation au compte « bâtiment public ». De plus, le fait de préciser acquisition et travaux signifie que l'une des propositions est retenue. Il faut mettre : réalisation d'un bâtiment.

Le président dit qu'il ne voit pas l'intérêt de changer l'affectation du compte puisqu'il est proposé de valider le principe d'enveloppes dédiées ce qui implique forcément une délibération du conseil validant les choix faits par celui-ci. De plus, ces comptes font partie du même chapitre d'investissement.

Le président dit que la CCVM va pouvoir faire un contrat de ruralité dont les aides sont cumulables avec les autres aides d'aides notamment la DETR. Celui-ci devra être fait avant juin 2017.

La possibilité de se rattacher a été obtenue grâce à Mme la Préfète et c'est le Sous-préfet de Lure qui pilote le contrat de ruralité qui peut inclure les projets d'investissement sur les zones d'activités.

Un élu dit que le fléchage défini en 2014 dans le cadre du contrat PACT avec le CD70 est aussi à revoir car il doute qu'un pôle social puisse être remplacé par un bâtiment communautaire. Le président dit qu'il est prévu de réorienter ce contrat PACT et d'en faire la présentation au conseil d'ici un mois et demi.

Concernant l'étude eau-assainissement, le président dit qu'il a eu une réunion avec le bureau d'étude, Mme Vailet et M. Rollet pour préparer les premières démarches. Un questionnaire sera adressé aux communes qui seront rencontrées directement par le bureau d'études pour réaliser les états des lieux. Il rappelle que cette étude est subventionnée à 80 % par l'agence de l'eau.

Un élu dit qu'il aurait fallu demander avant l'accord des conseils municipaux pour lancer cette étude car ce sont eux qui décident si la CC pourra prendre les compétences eau et assainissement de manière anticipée et que de plus, il y a des chantiers en cours.

Il est répondu que cela ne va pas changer le prix de l'eau si les travaux sont payés par les communes ou l'intercommunalité. Il n'y a pas de date entérinée pour la prise de compétence. La prise de compétence est obligatoire en 2020 et une synthèse généraliste sera utile pour avoir l'état des lieux des communes. La fin de l'étude ne se fera pas avant fin 2017.

Un élu rappelle que l'excédent de fonctionnement réel 2016 est 160 935,94 €) et que pour 2017 est programmé un déficit de fonctionnement de plus de 700 000 € 2017 afin que chacun ait conscience de la reprise de la moitié de l'excédent de fonctionnement antérieur.

Un autre élu dit qu'il faut se poser la question de la nécessité de réaliser les travaux sur les ponts et ruisseaux.

Un élu constate que depuis l'arrivée des nouvelles communes 70 : aucun investissement n'y est programmé, l'emprunt sur le pôle scolaire de Montagney reste peut important que, c'est donc une très bonne affaire pour la CCVM.

A la suite des présentations des comptes administratifs 2016, le vice-président rappelle que ceux-ci sont conformes aux comptes de gestion 2016 du trésor public qui sont à disposition.

Le président sort de la salle et M. le 1er Vice-président procède au vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2016 :

1/Pour le budget principal :

Compte de gestion 2016 – budget principal voté à l'unanimité

2/Pour le budget annexe ordures ménagères :

Compte de gestion 2016 - budget annexe ordures ménagères voté à la majorité (une abstention)

3/pour le budget annexe lotissement les plantes :

Compte de gestion 2016 - budget annexe lotissement les Plantes voté à la majorité (une abstention)

1/Pour le budget principal :

CA 2016 – budget principal voté à la majorité (2 abstentions)

2/Pour le budget annexe ordures ménagères :

CA 2016- budget annexe ordures ménagères voté à la majorité (2 abstentions)

3/ pour le budget annexe lotissement les plantes :

CA 2016- budget annexe lotissement les Plantes voté à la majorité (2 abstentions)

8. Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement 2016 au budget principal et aux budgets annexes.

M. le Président donne lecture des affectations de résultats proposées :

- le compte administratif 2016 du budget principal fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 1 530 083,27 €

Un déficit d'investissement de : 213 134,79 €

Il propose d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit au budget principal 2017 de la CCVM :

Affectation de la somme de 213 134, 79 € à la section d'investissement

Affectation du solde soit 1 316 948, 48 € à la section de fonctionnement

Voté à l'unanimité

9. Vote du budget annexe Ordures ménagères 2017

Les orientations budgétaires ayant été débattues préalablement, le président propose de passer au vote du budget prévisionnel 2017 pour le budget annexe ordures ménagères avec intégration en dépense et recette d'investissement de la somme de 35 500 €

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 404 726, 90 €	1 404 726, 90 €
Investissement	449 877, 70 €	449 877, 70 €

Voté à l'unanimité

10. Vote du budget annexe lotissement les Plantes 2017

Les orientations budgétaires ayant été débattues préalablement, le président propose de passer au vote du budget prévisionnel 2017 pour le budget annexe lotissement les Plantes.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	987 436, 38 €	987 436, 38 €
Investissement	884 455, 80 €	884 455, 80 €

Voté à l'unanimité

11. Vote des taux d'imposition 2017

M. le Président propose le maintien des taux d'imposition votés en 2014, 2015 et 2016.

A savoir les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation : 7,85 %
- Foncier bâti: 6,60 %
- Foncier non bâti : 10,83 %
- Cotisation Foncière Entreprises : 6,93 %
- Fiscalité professionnelle de zone : 19,59 %

Voté à l'unanimité

12. Vote du budget principal 2017

Les orientations budgétaires ayant été débattues préalablement, le président propose de passer au vote du budget prévisionnel 2017 pour le budget principal avec modification des imputations d'investissement demandées.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 751 978, 83 €	5 751 978, 83 €
Investissement	6 171 343, 79 €	6 171 343,79 €

Voté à la majorité (1 contre, 4 abstentions)

13. Tarifs de vente des composteurs

LE SYTEVOM a lancé une consultation pour les achats de composteurs. Il propose des composteurs bois au prix de 25 € TTC/unité + 3 € TTC /bio-seau.

Le vice-président en charge des ordures ménagères propose de modifier les tarifs de vente pour les ajuster.

Voté à l'unanimité

14. Questions diverses

Pouvoir de police spéciale en matière d'habitat et d'aires d'accueil des gens du voyage

Le président donne lecture du courrier de la préfecture relatif aux pouvoirs de police spéciale en matière d'aire d'accueil des gens du voyage et de la réponse de la préfecture concernant les pouvoirs de police spéciale en matière d'habitat. Ces pouvoirs de police sont transférés automatiquement au président de l'EPCI compétent sauf si au moins un maire refuse ce transfert dans les 6 mois de l'élection du président.

Mise à disposition des biens article : L 1321-2 CGCT

Le président rappelle les textes de loi relatifs à la mise à disposition des biens.

« Lorsque la collectivité antérieurement compétente était propriétaire des biens mis à disposition, la remise de ces biens a lieu à titre gratuit. La collectivité bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des obligations du propriétaire. Elle possède tous pouvoirs de gestion. Elle assure le renouvellement des biens mobiliers. Elle peut autoriser l'occupation des biens remis. Elle en perçoit les fruits et produits. Elle agit en justice au lieu et place du propriétaire.

La collectivité bénéficiaire peut procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien de l'affectation des biens.

La collectivité bénéficiaire de la mise à disposition est substituée à la collectivité propriétaire dans ses droits et obligations découlant des contrats portant notamment sur des emprunts affectés, et des marchés que cette dernière a pu conclure pour l'aménagement, l'entretien et la conservation des biens remis ainsi que pour le fonctionnement des services. La collectivité propriétaire constate la substitution et la notifie à ses cocontractants.

La collectivité bénéficiaire de la mise à disposition est également substituée à la collectivité antérieurement compétente dans les droits et obligations découlant pour celle-ci à l'égard de tiers de l'octroi de concessions ou d'autorisations de toute nature sur tout ou partie des biens remis ou de l'attribution de ceux-ci en dotation ».

PLUI

Suite aux délibérations de 20 communes, le président dit que la CCVM n'a pas la compétence PLUI.

Réunion SYDED :

Le président dit qu'une réunion pour les communes du Doubs est programmée avec le SYDED le 20/04 à 19h à la CCVM. Le SYDED a modifié sa politique d'aide et souhaite en faire la présentation aux communes.

Une présentation par Remy Clouet de la FPU aura lieu le 6 juin à 18h, le lieu reste à définir.

Le prochain conseil communautaire aura lieu à Lantenne-Vertière mais la date n'a pas encore définie.

Des affiches et des dépliants pour la semaine de la parentalité qui aura lieu du 15 au 20 mai et des affiches de BGE pour les créateurs d'entreprises qui viendra à Marnay le 10 mai de 9h30 à 13h sont mises à disposition des communes.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 23h25.